

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Bulletin n° 186

1 euro

novembre – décembre 2021

Déposé le 03 / 12 / 21.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Compte-rendu Assemblée Générale des adhérents SNUDI-FO des Bouches du Rhône (37^{ème} Congrès Départemental) 15 novembre 2021

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le 37^{ème} congrès du SNUDI FO 13 s'est tenu à Marseille le 15 novembre 2021, dans les locaux de l'Union Départementale des syndicats FO, et a rassemblé 79 participants.



Franck Bergamini, secrétaire général de l'Union Départementale FO est venu apporter le salut fraternel au nom de l'ensemble des syndicats des Bouches du Rhône. Il a rappelé les éléments de la situation générale dans le contexte économique, social et politique actuel.

Il a réaffirmé les principes d'indépendance de la confédération, qui permettent à ses syndicats de regrouper les salariés sans autre considération que leur volonté de défendre leurs statuts, leurs droits, leurs conditions de travail et leurs salaires.

Franck Neff, secrétaire départemental du SNUDI FO 13, a présenté un complément oral au rapport d'activité, en soulignant les conditions chaotiques de cette nouvelle rentrée, la deuxième "sous covid". **Il a dénoncé l'entreprise de dénationalisation et de territorialisation de l'Ecole publique** par ce gouvernement à travers notamment le vote de la loi Rilhac, l'expérimentation marseillaise, la modification du calendrier guadeloupéen, la dérèglementation du mouvement interdépartemental, les formations constellation et la redéfinition des missions du RASED ...

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI FO, a présidé l'assemblée générale.

Il a transmis le soutien du syndicat national et a fait état de l'ensemble des motions de soutien des syndicats départementaux à notre combat et notre résistance contre l'expérimentation Macron des écoles marseillaises.

Dix-sept interventions des adhérents, dont deux AESH, ont permis des échanges et débats variés et multiples.

Les interventions dans la discussion ont conforté la poursuite de notre mobilisation.

L'Assemblée Générale a adopté un appel à l'unité de tous les collègues, dans toutes les écoles, pour obtenir la satisfaction de la revendication :

"Abandon de l'expérimentation Macron-Blanquer, ni à Marseille, ni ailleurs !"

Nous avons apporté notre soutien aux enseignants de la Guadeloupe qui se mobilisent contre un changement du calendrier scolaire.

Nous avons aussi commencé à nous préparer pour **les prochaines élections professionnelles de 2022.**

Une conférence de presse avec la présence de *La Provence* et de *La Marseillaise* s'est déroulée pendant la pause déjeuner (articles disponibles sur notre site).

Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité, ainsi que le rapport de trésorerie, avec le constat d'un développement du syndicat en terme d'adhésion et d'implantation, malgré un contexte sanitaire peu favorable.

Une AG dynamique, ressourçante et des adhérents mobilisés pour faire face aux attaques contre leur statut.

De nombreux participants ont d'ailleurs déjà renouvelé leur adhésion pour 2022.



Le congrès du SNUDI-FO 13 s'adresse aux enseignants du département :

Maintien du cadre national de l'École publique et de notre statut ! Abandon du projet d'expérimentation Macron-Blanquer !

Notre assemblée annuelle se tient deux mois et demi après les annonces du président Macron d'une expérimentation à Marseille. Une aide de l'État pour la rénovation de 174 écoles marseillaises, dont la vétusté pose de graves problèmes d'hygiène et de sécurité, serait conditionnée par la mise en œuvre d'une expérimentation sur 50 écoles de la ville, dès la rentrée 2022.

Dans ces écoles, dérogeant à toutes règles statutaires, les directeurs choisiraient les enseignants sur la base d'un projet particulier, « innovant » et tout serait décidé localement en lien avec les « *acteurs locaux* », extérieurs au milieu scolaire. Cela permettrait, selon le président de la République « *d'adapter, de repenser les projets d'apprentissage, les rythmes scolaires, les récréations, la durée des cours, les façons d'enseigner...* »

Ce régime dérogatoire pourrait être voté dans le cadre des conseils d'école (qui avec le projet de loi Rilhac, ne seraient plus consultatifs mais décisionnaires) et s'imposerait à tous.

Cette expérimentation a vocation à se généraliser partout en France. Elle concerne donc l'ensemble des collègues.

Dès le 4 septembre, le SNUDI-FO alerte les collègues des enjeux de ce « laboratoire marseillais », de cette vision de « l'École du futur » selon Macron, véritable offensive de « dénationalisation » de l'École publique et de remise en cause de notre statut. Cette expérimentation est liée à la loi Rilhac et aux cités éducatives. Ces annonces, faites dans le chaos de la seconde rentrée sous protocole sanitaire, provoquent colère et révolte de la part de beaucoup d'enseignants.

Une large intersyndicale (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD et CNT) a rapidement adopté une position commune : « **Abandon du projet d'expérimentation Macron-Blanquer !** » C'est un point d'appui pour résister aux pressions que l'administration exerce sur les équipes pour trouver à tout prix les 50 écoles, n'hésitant pas à travestir la réalité pour faire croire à certains collègues que leurs écoles auraient de l'argent et que ce projet n'aurait aucun lien avec l'expérimentation Macron !

Le SNUDI FO 13 dénonce cette désinformation, cette mise en concurrence des écoles et des collègues, organisée sciemment par l'Administration.

Le SNUDI FO 13 défend le statut des enseignants, garant de l'École publique et de son caractère national. **Il réaffirme la revendication : « Abandon de l'expérimentation Macron Blanquer, ni à Marseille, ni ailleurs ! »**

Il estime que l'unité entre les écoles de Marseille, entre tous les collègues, doit être préservée. Il invite les collègues à ne pas tomber dans le piège de la division.

Le SNUDI FO propose de revendiquer, tous ensemble :

- ▷ **de l'argent pour toutes les écoles, pour tous les élèves**
- ▷ **le respect de notre statut, STOP au profilage des postes dans les écoles**
- ▷ **le respect de la liberté pédagogique, dans le cadre des programmes nationaux**
- ▷ **aucune pression sur les collègues, aucune contrainte à devoir quitter son poste !**

Les besoins de toutes les écoles aujourd'hui, besoins exacerbés par la crise sanitaire, ce sont des postes pour diminuer les effectifs dans les classes, des postes pour remplacer les collègues absents, des postes d'enseignants spécialisés, des structures spécialisées, des AESH en nombre suffisant avec un vrai statut et un vrai salaire, une vraie formation initiale et l'abandon des PIAL pour prendre en charge tous les élèves qui en ont besoin ... en un mot, **un vrai plan d'urgence pour enseigner !**

Le SNUDI FO 13 invite les collègues à se réunir dans leurs écoles pour discuter de la suite de la mobilisation contre l'expérimentation et définir leurs revendications en termes de besoins concrets de leurs écoles.

Il fera connaître les prises de positions émanant des autres départements et exigeant l'abandon du projet d'expérimentation.

Le SNUDI FO 13 invite les collègues à faire appel au syndicat et à le renforcer !

Motion de l'AG du SNUDI FO 13

Soutien au SNUDI FO 971 : pas touche au calendrier scolaire !

L'Assemblée générale des syndiqués du SNUDI FO 13, réunie le 15 novembre 2021 à Marseille, apporte son soutien plein et entier au SNUDI FO 971 et à tous les enseignants du 1^{er} degré de Guadeloupe qui refusent la décision de la Rectrice, représentante du ministre, de réduire les congés scolaires de 12 jours au prétexte que les écoles n'auraient ouverts leurs portes que le 13 septembre au lieu du 1^{er} septembre en raison de la situation sanitaire. Les enseignants guadeloupéens ont repris le travail le 6 septembre, 3 jours ouvrés après la date officielle de la rentrée...

Ces jours ont été travaillés et ne doivent pas être rattrapés !

Les enseignants guadeloupéens, avec le SNUDI FO 971, ont raison de se battre pour faire respecter le cadre national du calendrier scolaire, sur 36 semaines de classe et pas un jour de plus !

En Guadeloupe, comme à Marseille avec l'expérimentation des 50 écoles et ailleurs demain, tout est bon pour M. Macron et M. Blanquer pour déréglementer, dénationaliser et territorialiser le fonctionnement de l'Ecole publique et remettre en cause les statuts et les droits des personnels.

Avec le SNUDI FO et la FNEC FP FO, l'Assemblée générale du SNUDI FO 13 dit non à la réduction des congés en Guadeloupe, non à la dislocation de l'Ecole publique à Marseille mais, par contre, exige la création immédiate des postes nécessaires et le recrutement en urgence de personnels titulaires pour permettre aux élèves et aux enseignants de poursuivre cette année scolaire dans les conditions de sécurité indispensables.

Adopté à l'unanimité / Marseille, le 15 novembre 2021

Réunions d'Information Syndicale SNUDI FO 13 du premier trimestre, encore quelques dates à venir ...

Marseille Elém La Rouvière 13009 => lundi 6 décembre 17h30

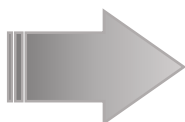
Saint Remy de Pce Elém République => jeudi 2 décembre 18 h

Salon de Provence Mat des Bressons => mardi 7 décembre 17h30



**Pour les dates à venir
consultez régulièrement
notre site :
www.snudifo13.org**

**Les RIS sur le temps
de travail, c'est un droit !
N'hésitez pas à y participer !
Venez vous informer et discuter !
N'hésitez pas à demander
une RIS dans votre école !**



**Adhérent(e), devenez
correspondant(e) d'école !
Pour faire circuler les infos auprès des collègues,
les inviter à nos réunions,
les orienter vers le SNUDI-FO 13
en cas de besoin ...**



Les réunions du SNUDI-FO

SNUDI FO 13 Carte 2022 J'adhère !

66% déductibles des impôts
sous réserve maintien
des dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2023



⇒ Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement

⇒ à : SNUDI-FO / Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à T.Déf T.Pro

Echelon / .Instit. .PE. .PE H-CI. .PE CI-Ex. Déjà adhérent l'année précédente : .oui .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO :

(Date et signature)

⇒ Je calcule le montant de ma cotisation

AESH : 42 €

Retraité : 77 €

Dispo, congé parental : 42 €

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)					
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	CI Exc HE : 244 € (18,5)						

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à% => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ Je règle ma cotisation

... **Par chèque(s)** Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2022, vers fin de mois

Mois souhaité	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Montant												

... **Par virement(s)** Programmer le(s) virement(s) en 2022, possible jusqu'au mois d'octobre

[Compte : IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A] **Echéancier ordonné à votre banque :**

Mois de 2022	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct
Montant										

... **Par prélèvement(s) automatique(s)** **Autorisation de prélèvement bancaire**

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2022 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature